

Licenciement pour faute chez decathlon

Par Rosemy31, le 06/07/2012 à 21:25

Bonjour à tous,

voilà, mon mari travaille à la grande enseigne DECATHLON. Il est en contrat de professionnalisation depuis mars 2012. Aujourd'hui, sa chef de rayon lui demande de la suivre jusqu'au bureau du RH... et là "soit tu démissionnes et on accepte de te faire une lettre de recommandation, soit on te fou dehors à coup de pied au cul, en faisant un licenciement pour faute, et tu n'auras pas le droit ni à tes congés, ni à une indemnité".

Et je me demande si tout ça est légal... d'ailleurs à la fin de l'entretien il lui ont demandé directement ce qu'il voulait faire...

Un entretien préalable à un licenciement peut il se passer comme ça? si vraiment le licenciement abouti est il vrai que mon mari n'aura le droit à aucune indemnité? Ils veulent prouver la faute par le non respect de la charte vendeur (mon mari a nier totalement tous les points évoqués...). Cela va du "tu n'as pas nettoyé l'aquarium" à "ton facing laisse à désirer"...

Comment faire dans ces cas là?

merci de vos réponses et bonne soirée à tout le monde!

Par sage, le 06/07/2012 à 22:27

Bonjour,

Decathlon est une grande entreprise serieuse.

Cet entretien a pour but de permettre a votre mari de se remettre en question. Ce n est pas a proprement parler un entretien prealable au licenciement.

Votre mari n a qu a nettoyer I aquarium et savonner son visage.

Courage

Par Rosemy31, le 06/07/2012 à 22:32

facing n'est pas un problème de "visage"

Non c'était bien un entretien ayant pour but de le licencier dès la fin des soldes!

De plus, decathlon n'a pas l'air si sérieux au vu de toutes les affaires en cours au prud'hommes (licenciement abusif et harcèlement moral).

Merci tout de même pour votre réponse (enfin mon mari se lave bien le visage tous les matins, mais c'est pris en compte LOL)

Bonne soirée

Par sage, le 06/07/2012 à 22:46

En tout bon courage et bonne peche a l'emploi pour votre mari (vu qu il nettoyait l'aquarium ca devrait aller)

Et bravo pour son visage propre... Quitte a se faire passer un savon, autant sentir bon.

Plus serieusement, un bon avocat vous conseillera et sur le droit mais surtout sur la strategie a deployer et c est l essentiel.

Bonne soiree a vous et merci pour votre humour dans des circonstances difficiles

Par Rosemy31, le 07/07/2012 à 09:54

Donc j'ai eu un peu plus de réponses ailleurs. Je viens partager les infos (car cela peut arriver à tout le monde!)

un CDD NE PEUT PAS ETRE ROMPU pour faute simple!!

L'enseigne si "sérieuse" qu'est decathlon a non seulement fait à mon mari un entretien préalable à un licenciement sans convocation (et donc sans assistance d'un syndicat ou d'un représentant du personnel).

La convocation DOIT être envoyée 5 jours OUVRABLES avant l'entretien!

Mais de plus, un cdd (comme je l'ai dit) ne peut pas être rompu pour faute simple. soit:

- -cas de force majeure
- -accord des 2 parties
- -faute LOURDE OU GRAVE
- -obtention d'un cdi

Mon mari ne faisant partie d'aucune de ces catégories, son entretien n'étant pas légales, + les fautes de decathlon depuis le début (non envoi des fiches de paie que nous attendons toujours..., pas de copie du contrat de travail pendant plusieurs mois,...), il ne peut donc pas être licencié. A moins de partir au prud'hommes ensuite!

Bonne journée à tous

Par sage, le 07/07/2012 à 10:14

C est donc une excellente nouvelle!

Bravo a votre mari et la morale de cette histoire est que le sport sans le droit c est une pente savonneuse sur laquelle on peut se casser la facing

Bonne journee

Par **sage**, le **07/07/2012** à **22:03**

Ca fait du bien quand on est pas juge ou taxe de partie pris comme avec pat76,la castatrice de la pensee...

Cette censeure de la pensee unique

Par **sage**, le **07/07/2012** à **22:04**

C est donc une excellente nouvelle!

Bravo a votre mari et la morale de cette histoire est que le sport sans le droit c est une pente savonneuse sur laquelle on peut se casser la facing

Bonne journee

Par pat76, le 10/07/2012 à 17:15

Bonjour Rosemy

Article L 1243-1 du Code du travail:

Sauf accord des parties, le contrat de travail à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave ou de force majeure ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail.

Décathlon agit de cette manière en espérant que votre époux démisionnera, ce qu'il n'a pas le droit de faire, cela permettra à Décathlon d'économiser la prime de précarité que cette société devra verser à votre époux à l'issue de son CDD.

Donc, votre mari ne démissionne pas comme le réclame son employeur et il va jusqu'au bour de son contrat.

Quel est le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans la société, travail saisonnier?

Il a eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?

Décathlon ne pourra pas licencier votre mari sans motif sérieux.

Il n'y a qu'une faute grave, ensuite il faudra le convoquer à un entretien préalable au cours duquel il pourra se faire assister par un conseiller.

A quelle date lui a été remis son CDD et quand a-til commencé exactement son emploi?

Contrat à Durée Déterminée. Remise du Contrat.

Article L 1242-13 du Code du travail:

Le contrat de travail est transmis au salarié, au plus tard, dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche.

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 17 juin 2005; pourvoi n° 03-42596:

" La transmission tardive du CDD pour signature équivaut à une absence d'écrit qui entraîne requalification de la relation de travail en CDI."

Par **Jeanaimare**, le **31/08/2012** à **03:37**

si cela peut t'aider

http://cfdtdecathlon.over-blog.com/

https://www.facebook.com/jean.aimare.3388?ref=tn_tnmn

a dispo

Par Jeanaimare, le 31/08/2012 à 03:38

si cela peut t'aider

http://cfdtdecathlon.over-blog.com/

https://www.facebook.com/jean.aimare.3388?ref=tn_tnmn

a dispo

Par atchoumn, le 27/09/2012 à 08:36

Ce qu' il faut savoir, c'est que Décathlon (pour y avoir travaillé) est une boite dans laquelle les "valeurs" mises en avant ne sont là que pour la com. Régulièrement, ils font des "purges" (c'est comme ça que les directeurs de magasin les appellent) pour gicler tous les salariés un peu ancien qui ont compris qu'on se moque d'eux en leur promettant des evolutions internes qui ne viennent jamais. Chez Décathlon, le salarié (vendeur ou cadre) est un salarié cleenex : on l'épuise jusqu'à la moelle, et on le jette comme une merde, soit par du harcelement moral (pour le faire démissionner), soit par des licenciements pour "insuffisance professionelle" tirés par les cheveux. dans tous les cas, il faut porter l'affaire aux prud'hommes, 80% des procès sont perdus par decathlon.

Bon courage,

Par **sage**, le **27/09/2012** à **18:43**

Vous presentez les choses de maniere tres negative.

Decathlon ne supporte pas la mediocrite et effectivement ca demenage lorsque les valeurs dexcellence ne sont pas partagees.

En tout etat de cause, les prudhommes sont un bon sparadra mais apres il faut rebondir et s enrichir des defaites passees et depassees.

Courage et restez conquerants et refusez la facilite, trop souvent pronnee par la seine maritime pat..tres morale..

Par pat76, le 27/09/2012 à 18:54

Bonjour sage

Vous êtes rémunéré grassement par Décathlon je suppose?

Je ne prone pas la facilité, je me contente bénévolement d'indiquer leurs droits aux salariés avec des textes du Code du travail que malheusement certains employeurs oublie de respecter.

Peut être seriez vous favorable à la suppression du Code du travail et bien entendu du Conseil des Prud'hommes.

76 n'indique pas obligatoirement la seine-maritime.

Par **sage**, le **27/09/2012** à **19:24**

Ou peut etre pas... Mais je resisterai sans cesse a ces raccourcis qui vous permettent de devaloriser au sens propre du terme vos contradicteurs et de portee systematiquement atteinte a leur integrite s ils ne sont pas dans la meme veine de pensee.

La fois derniere vous me suspectiez d etre salarie d une entreprise de vente par correspondance d enseignement. Aujourd hui je deviens salarie gras de decathlon.

Je prone la valeur humaine en erection.

Par cfecgcdecathlon, le 31/10/2012 à 01:42

Décathlon, où comment fatiguer jusqu'à épuisement ses salariés jetables... Votre histoire est malheureusement semblable à beaucoup d'autres...

Nous sommes là pour vous aider. Contactez nous!

cfecgc.decat@gmail.com

Retrouvez nous sur notre site internet:

http://cfecgcdecat.wix.com/accueil#!home/mainPage

ou sur Facebook (cfecgcdecathlon)

VOUS N'ETES PAS SEULS!

Par Rosemy31, le 25/05/2013 à 16:10

Sage: on voit au contraire que vous n'avez jamais travaillé à DECATHLON !! Ouvrez donc les yeux, et partagez l'appel à l'aide de nombreux employés "kleenex" qui EUX ont vécu au sein de l'entreprise!